



# COMMUNE DE SAVIGNY

## AVIS A LA POPULATION

### RESTRICTION D'EAU

La Municipalité de Savigny rend attentive que la sécheresse et les fortes températures affectent les ressources en eau potable.

Elle vous invite dès lors à restreindre au maximum votre consommation d'eau, en dehors des usages courants.

Dans la salle de bains et la cuisine :

- **Privilégiez les douches** : une douche rapide (moins de 5 minutes) consomme environ 50 litres d'eau, contre 150 litres pour un bain.
- **Equipez vos robinets** : installez des **mousseurs** et des douchettes économiques pour réduire le débit sans perdre en pression.
- **Faites le bon usage des appareils** : utilisez le lave-linge et le lave-vaisselle seulement lorsqu'ils sont pleins et choisissez les **programmes éco**.
- **Chassez le gaspillage** : réparez rapidement les fuites et coupez l'eau pendant le savonnage ou le brossage des dents.

Jardin et à l'extérieur :

- **Arrosage stratégique** : arrosez le soir pour limiter l'évaporation (uniquement massifs floraux et/ou potagers) et privilégiez le pied des plantes plutôt qu'une aspersion large.
- **Récupérez l'eau** : utilisez des seaux pour récupérer l'eau de lavage des légumes ou l'eau froide qui coule, en attendant l'eau chaude ; pensez aussi aux récupérateurs de pluie.
- **Interdiction d'arroser les pelouses**.
- **Suspendez certaines activités** : en période de restriction communale, **interdiction de laver votre voiture, les chemins et les façades** ; ne pas remplir les piscines privées hors 1<sup>ère</sup> mise en eau des bassins neufs.

Le présent avis est valable dès le 22 juin 2026. Des contrôles pourront être effectués.

La Municipalité vous remercie de votre engagement solidaire et de votre contribution individuelle.

Savigny, le 22 juin 2026

Municipalité de Savigny